

COMMUNE DE COBONNE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COBONNE DU 15/12/2025

A Cobonne, le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq, à 20 heures, l'Assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie de Cobonne, sous la présidence de Philippe RIBIERE, maire.

En exercice : 11

Présents : 11

Quorum : 6

Membres présents :

Manuel Gascoin, Christian Gencel, Franck Gencel, Raymond Farnier, Fabrice Mangault, Nathalie Padée, Thierry Raillon, Philippe Ribière, Thomas Rolland, Anni Valkonen.

Date de la convocation : 10/12/2025

A été nommé secrétaire de séance : Thierry Raillon

DCM20251215-01 : Attribution des lots du marché de rénovation du bâtiment Mairie-Ecole

Le maire rappelle le projet de rénovation du bâtiment Mairie-Ecole-Logement pour lequel, le cabinet E-COHABITER est architecte.

Conformément au code de la commande publique, la Commune a effectué un appel public à la concurrence sur la plateforme AWS, selon la procédure adaptée, pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment Mairie Ecole. Ce marché de travaux est divisé en 11 lots.

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour sélectionner les dossiers les mieux classés.

La commission d'appel d'offre est composée de : M Gascoin, M Gencel Christian, M Thierry Raillon, M Philippe Ribière. Ont été conviés : M.J Bodennec (élu), M A.Hamm (ECohabiter), M T.Spaak (CCPS/CCVD) et le BE KDEC économiste de la construction. Une note sur 100 a été attribuée avec 45% dédié au prix et 55% sur le contenu technique du dossier. Les 11 lots ont fait l'objet d'offres ;

A noter qu'à la demande du maire M. Christian Gencel n'a pas participé à l'attribution des lots menuiseries (int . et ext.) et de plomberie car des entreprises « Gencel » postulaient.

La commission qui a étudié les plis propose au Conseil municipal, d'attribuer les lots comme suit, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation,

Lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT / TTC
Lot 1	DEMOLITION - MAÇONNERIE, ABORDS	ENTREPRISE CHAZET SARL 150 ROUTE DE MARSANNE 26450 CLEON D'ANDRAN	83 332 € HT 99 998,40 € TTC
Lot 2	OSSATURE BOIS - CHARPENTE COUVERTURE - ITE - FAÇADES	GROUPEMENT SOLIDAIRE : SCOP OSEBOIS 58 ROUTE DE SEIGNEURDIEU 26400 EURRE Et SAS VAL DROME CHARPENTE 158 ZA LA PLAINE 26400 CREST	218 857.39 € HT 262 628.86 € TTC
Lot 3	ÉTANCHEITE	SAS LUDEL 25 allée Nicolas Copernic, ZI de Marcerolles, 26500 BOURG LES VALENCE	3 000 € HT 3 600 € TTC

Lot 4	MENUISERIES EXTERIEURES ALU	SARL GENCEL MENUISERIES 44 avenue de la Gare 26400 AOUSTE SUR SYE	19 900 € HT 23 988 € TTC
Lot 5	SERRURERIE	SARL APMC 138 rue Brunelle 26400 EURRE	35 302 € HT 42 363 € TTC
Lot 6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SARL GENCEL MENUISERIES 44 avenue de la Gare 26400 AOUSTE SUR SYE	50 951,50 € HT 61 141.80 € TTC
Lot 7	PLATRERIE PEINTURE	SMARKI PLATRERIE 17, rue Victor Hugo 26400 CREST	72 584.62 € HT 87 101.54 € TTC
Lot 8	REVETEMENTS DE SOLS	SAS RIGOUDY 7 RUE DU PROGRES 26270 SAULCE SUR RHONE	10 915 € HT 13 098 € TTC
Lot 9	CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRES	VAL DRÔME CHAUFFAGE 14 allée de la Cimenterie Vicat 26400 AOUSTE SUR SYE	45 252.75 € HT 54 302 € TTC Sans option
Lot 10	ELECTRICITE	SAS CONTACT 7 RUE GUSTAVE EIFFEL 26400 CREST	Avec option 38 332.02 € HT 45 998.43 € TTC
Lot 11	ESPACES VERTS	VALDROME PAYSAGE 26500 BOURG-LÈS-VALENCE	7 829.19 € HT 9 395.03 € TTC
S/total HT			586 346,97 €
TTC			703 616,36 €
Travaux supplémentaires Portail HT			8 333,33 €
Travaux supplémentaires portail TTC			10 000,00 €
Total TTC			713 616,36 €

L'option photo voltaïque en toiture est incluse dans le lot électricité (10Kwc).

Le portail de l'école n'est pas inclus dans le lot N°5 et sera en sus (valeur ci-dessus estimée).

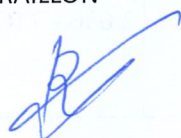
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission et après en avoir délibéré par 10 voix Pour, 2 abstentions et 1 vote Contre, décide :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché,
- Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance
Thierry RAILLON



Le Maire,
Philippe RIBIERE